

Analyses Économiques

ÉDITORIAL

La forte inélasticité à court terme de l'offre et de la demande de pétrole explique à la fois la volatilité des cours et la difficulté à en prévoir l'évolution. Le rapport « prix du pétrole » en examine les déterminants. La mondialisation, mais plus encore le développement d'un espace économique européen profondément intégré au sein de l'Union monétaire conduisent à repenser les politiques d'aménagement du territoire. L'État doit tout à la fois favoriser l'épanouissement des initiatives locales tout en garantissant l'égalité des chances.

C'est avec beaucoup d'émotion que nous dédions cette Lettre à la mémoire de Louis-André Gérard-Varet, professeur à l'Université d'Aix-Marseille II et co-auteur de l'un des rapports, décédé le 31 janvier 2001.

Pierre-Alain MUET

SOMMAIRE

p. 1 - Prix du pétrole

p. 3 - Aménagement du territoire

n° 1/2001

MERCREDI 28 FÉVRIER 2001

Prix du pétrole

Résumé du rapport de Joël Maurice, présenté à la séance plénière du 21 décembre 2000 du Conseil d'Analyse Économique, puis, en présence du Premier ministre, le 18 janvier 2001.

De tous les marchés, celui du pétrole est le plus volatil, si l'on excepte le NASDAQ. C'est aussi le plus gros marché mondial de matières premières. On ne peut donc ni se dispenser de pronostiquer le prix du pétrole, ni prétendre échapper aux erreurs de prévision qui ont entaché le passé. Les perspectives de prix du baril sont examinées dans le rapport en distinguant court terme et moyen-long terme.

Court terme

À court terme, la demande mondiale de pétrole est quasi-proportionnelle à la croissance économique et elle est très peu sensible aux prix. Les usages du pétrole se concentrent en effet sur les transports et sont très difficilement substituables.

Quant à l'offre mondiale de pétrole, elle se répartit schématiquement entre l'OPEP, dont la part de marché est d'environ 40 %, et les pays hors OPEP. Ces derniers produisent à pleine capacité (sauf circonstances exceptionnelles). C'est donc l'OPEP qui, de fait, joue le rôle de producteur d'appoint et s'efforce d'ajuster l'offre mondiale de pétrole à la demande mondiale, en modulant ses propres quotas. Mais ses réactions ne sont pas instantanées. De sorte que la production est, elle aussi, inerte à court terme.

Dans ce contexte, un événement inattendu (un choc), même d'ampleur modérée, affectant les quantités suffit à entraîner une variation de grande ampleur du prix du brut. Il est dès lors relativement aisé d'expliquer le passé, une fois que

les chocs se sont produits et sont clairement identifiés. Il est plus difficile de prévoir un prix aussi sensible aux aléas.

Un regard sur les années récentes permet de comprendre les enchaînements

Le graphique 1 donne les évolutions depuis 1995 de la demande et de l'offre mondiales de pétrole.

La demande, au-delà d'une augmentation tendancielle et d'oscillations saisonnières, a été marquée par deux chocs imprévus. D'abord un net décrochement au début de 1998 (crise financière partie de Thaïlande et se propageant à l'Asie, l'Amérique latine et la Russie). Puis une nette reprise au début de 1999 (redémarrage rapide des pays émergents et accélération de la croissance américaine).

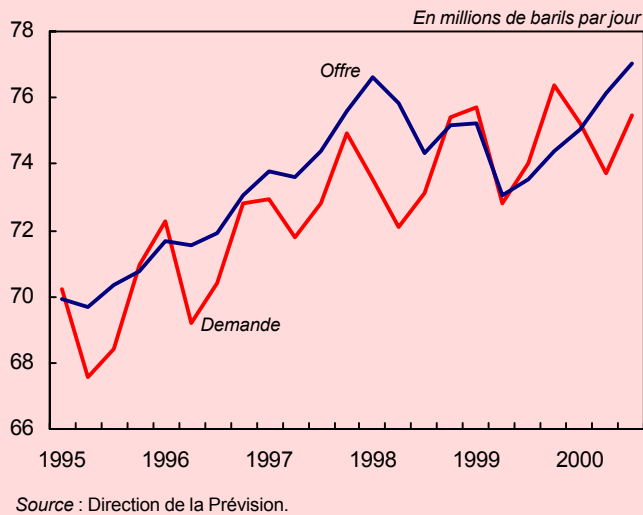
La production mondiale de pétrole n'a réagi qu'avec retard dans les deux cas. Il en est résulté une situation d'excès d'offre courant 1998, puis d'insuffisance d'offre, en 1999 et au début de l'année 2000.

Le graphique 2 met en regard les décisions de l'OPEP et l'évolution du prix du baril.

Face à ces deux chocs de demande, l'OPEP a réagi à contretemps. Elle a augmenté ses quotas au début de 1998, précipitant la baisse du prix qui était déjà amorcée. À l'inverse, elle a abaissé ses quotas en avril 1999, amplifiant l'augmentation du prix qui s'était déjà enclenchée.

Sa première erreur lui a coûté très cher : le prix est descendu à 10 dollars par baril (\$/b) et cette chute a conduit l'OPEP, sous l'impulsion de l'Arabie saoudite et du ►

1. Offre et demande mondiales de pétrole



Venezuela d'Hugo Chavez, à resserrer les rangs et à affirmer sa volonté de redresser durablement le prix. La seconde erreur n'en est peut-être pas une, car l'OPEP a pu ainsi récupérer une partie des recettes perdues en 1998.

Depuis, le fait important est que l'OPEP ait en avril 1999 affiché un objectif de prix entre 22 et 28 \$/b et mis en place un dispositif rapproché de suivi.

Dans ce cadre, elle a augmenté ses quotas, à intervalles assez rapprochés, pour calmer l'envolée du prix, qui a culminé en octobre 2000 à 35 \$/b. L'offre est ainsi redevenue supérieure à la demande et le prix s'est détendu à partir de début décembre 2000.

Perspectives de prix à court terme

Le 17 janvier 2001, l'OPEP a alors décidé de réduire ses quotas de 1,5 million de barils par jour (Mb/j). Elle jouait sa crédibilité, car sans cette diminution, l'excès d'offre se serait certainement accentué à la sortie de l'hiver (sauf contre-offensive tardive du froid) et aurait provoqué une chute du prix. Sa décision paraît conforme aux anticipations

du marché. Le Brent, qui était descendu à 22 \$/b, est remonté autour de 26 \$/b.

Aussi important que la fixation des quotas est le rendez-vous pris par l'OPEP pour une prochaine réunion le 16 mars 2001. On peut dès lors penser que l'objectif de l'OPEP sera tenu et que le prix devrait s'établir aux alentours de 25 \$/b, ou un peu au-dessous, en moyenne sur l'année 2001.

Plusieurs incertitudes sont cependant à signaler.

Trois aléas pourraient pousser le prix à la baisse :

- la demande mondiale de pétrole pourrait, en raison du creux conjoncturel aux États-Unis et dans les pays d'Asie, être inférieure de 0,5 à 0,7 Mb/j au niveau prévu ;
- bien que les stocks hors OCDE soient très mal connus, il semble bien exister des stocks flottants importants, constitués par l'OPEP, qui finiront par arriver sur le marché ;
- la cohésion de l'OPEP pourrait être fragile : une déviation d'un seul membre pourrait être contagieuse.

Deux autres aléas peuvent à l'inverse pousser le prix à la hausse :

- l'Irak ne produit actuellement que 1,2 Mb/j au lieu de 2,5 Mb/j et si elle se prolongeait, cette auto-limitation pourrait tendre le marché ;
- les stocks restent insuffisants au sein de l'OCDE et cette situation accroît la réactivité du prix.

Le risque de volatilité du prix subsiste donc. À noter qu'une erreur de l'ordre de 1 Mb/j en plus ou en moins dans l'ajustement entre offre et demande mondiales de pétrole pourrait se traduire par une variation du prix, en moins ou en plus, de 3 à 10 \$/b (selon la valeur de l'élasticité prix).

Face à cette volatilité, que pourrait-on faire ?

Tout d'abord, améliorer les instruments de pilotage et notamment mieux connaître les stocks, notamment hors OCDE.

Développer le dialogue avec l'OPEP, pour parvenir à un diagnostic aussi partagé que possible sur l'état du marché.

Resserrer au sein de l'Union européenne la concertation concernant les politiques pétrolières et les politiques de taxation des hydrocarbures.

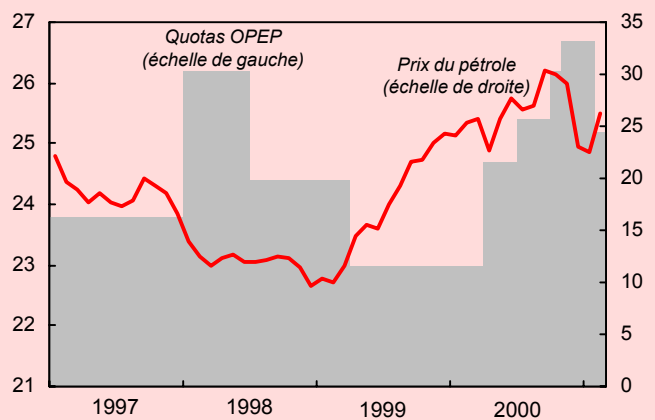
Étendre les dispositifs destinés à lisser pour l'utilisateur final les à-coups du prix du baril, au-delà du mécanisme de stabilisation de la fiscalité déjà en place, en incitant au développement de mécanismes financiers de couverture à terme, comme le font déjà les grandes entreprises publiques ou privées.

Le cas échéant, utiliser les réserves stratégiques des pays consommateurs pour intervenir lorsque les prix sortent d'une plage donnée.

Moyen-long terme

Une excellente référence est fournie par le « World Energy Outlook (WEO) 2000 » récemment publié par l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Le scénario central de ce WEO 2000 décrit une évolution de l'offre et de la demande d'énergie à l'horizon 2020, avec une étape en 2010. Il fait l'hypothèse que le prix du pétrole serait de 21 \$/b d'ici à 2010, puis croîtrait graduellement jusqu'à 28 \$/b en 2020. En résumé à l'extrême, le rapport du CAE retient de ce scénario deux problèmes principaux.

2. Prix du brut et réactions de l'OPEP



Suite page 6

Aménagement du territoire

De la France éclatée à la France maillée : la nécessaire modernisation de nos cadres territoriaux d'action publique

Rapport de Jean-Louis Guigou (Délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) et Dominique Parthenay (DATAR)

En un quart de siècle, le territoire français s'est profondément transformé. Les grandes métropoles régionales progressent désormais à un rythme plus rapide que la région parisienne. Mais plusieurs enjeux replacent le territoire au sein de l'action publique :

- avec la mondialisation, l'intégration communautaire et le nouveau paradigme productif reposant plus sur l'organisation que sur la production de masse, le territoire est au cœur de la compétitivité et de l'attractivité économique ; avec la montée des disparités infra régionales, il est aussi le premier lieu de la cohésion sociale ;
- l'État doit améliorer l'efficacité du système administratif et répondre aux préoccupations concernant tant l'environnement que la gestion des risques.

Scénarios

Le rapport nous alerte d'abord sur les risques de dérive à travers trois scénarios : un scénario en « archipel éclaté » (ou néo-libéral) ; un scénario du « local différencié » (ou néo-communautariste) ; un scénario du « centralisme rénové » (ou néo-jacobin).

Il se prononce ensuite pour un quatrième, le scénario du « polycentrisme maillé » (ou de l'équité). Ce scénario exploite les forces économiques à l'œuvre, de façon à assurer le développement de l'ensemble des territoires. Prenant acte que la polarisation des activités constitue la dimension spatiale de la croissance économique, il préconise de multiplier les lieux d'agglomération au-delà de la seule région capitale. Il s'agit de promouvoir un maillage territorial dans lequel chaque fraction du territoire appartiendrait à un espace de solidarité, construit sur des logiques de partenariat économique et institutionnel.

Car c'est au niveau local que se nouent désormais les partenariats porteurs d'innovation pour le développement économique, la création d'emplois et la cohésion sociale. Il faut donc libérer les initiatives locales et pour cela, approfondir la décentralisation. Le rapport plaide pour une réforme territoriale permettant l'émergence d'un nombre réduit de collectivités de base, issues du processus intercommunal en cours ; il désigne la région comme le niveau d'articulation le plus à même de valoriser les réseaux de croissance et de solidarité.

Le principe d'égalité des chances, qui incarne l'idéal républicain, n'est nullement incompatible avec une organisation territoriale moins uniforme ; le rapport suggère de reconnaître un droit à l'expérimentation plus large. La notion de chef de file permettrait de substituer un comportement coopératif aux comportements concurrentiels, qui découlent de l'absence de hiérarchie entre les différents niveaux de collectivités territoriales.

Dans ce scénario, l'État devrait se recentrer sur ses vocations stratégiques. Garant de la cohésion nationale, du long terme et de la gestion des risques, il lui revient de fixer les objectifs et les priorités nationales, mais il devrait en déléguer la mise en œuvre pour en faciliter l'adaptation aux contextes territoriaux. Tout en acceptant la notion d'autonomie fiscale des collectivités, l'État, garant de l'égalité des chances, devrait renforcer les dispositifs de péréquation visant à corriger les inégalités de potentiel fiscal et de charges, engendrées par le processus cumulatif de concentration spatiale. Enfin, la régulation des services publics devrait associer plus étroitement les associations d'usagers-contribuables.

L'État et l'aménagement du territoire

Rapport de Louis-André Gérard-Varet (Université de Marseille) et Michel Mougeot (Université de Franche-Comté)

Les auteurs rappellent qu'en France, la politique d'aménagement du territoire était principalement fondée sur un rejet du marché comme mode privilégié de formation des espaces économiques. Mais dans une économie désormais mondialisée, l'attractivité des territoires est devenue une question essentielle et la concentration des activités en certaines zones apparaît nécessaire.

Marché et répartition des activités sur le territoire

L'analyse économique permet d'expliquer la concentration spatiale de la production et de la consommation. Les entreprises, lorsque les coûts de transport baissent, cherchent à accroître leur aire de marché pour réaliser des économies d'échelle ; l'affaiblissement de la concurrence en prix et la présence d'externalités positives de proximité les poussent aussi à se rapprocher. Quant aux ménages, ils trouvent dans les agglomérations des produits plus différenciés et un marché du travail plus diversifié. À ces forces centripètes, s'opposent des forces centrifuges qui sont liées aux variations des prix fonciers et aux externalités négatives (pollution, congestion). Le jeu de ces forces opposées conduit à l'émergence de structures polycentriques.

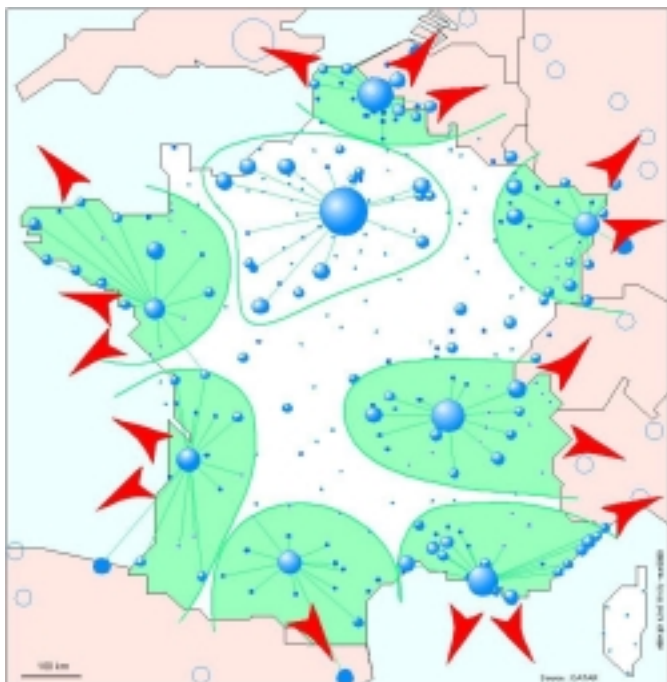
Dans l'économie française, la population a connu effectivement un processus de concentration dans quelques métropoles et dans certaines bandes territoriales spécifiques. Les disparités régionales, qui se sont creusées en termes de PIB/habitant, ont été corrigées en termes de revenu par tête, grâce à des mécanismes publics (impôts, transferts, protection sociale, SMIC)

Quelle politique d'aménagement du territoire ?

Les facteurs de concentration sont aussi des facteurs de croissance : il serait contre-productif de les contrecarrer. Cependant, la polarisation résulte aussi d'imperfections de concurrence et de prix reflétant mal les coûts sociaux et notamment les externalités négatives. Du point de vue de l'efficacité, chaque choix d'aménagement du territoire devrait donc résulter d'une analyse coûts-avantages rigoureuse. ▶

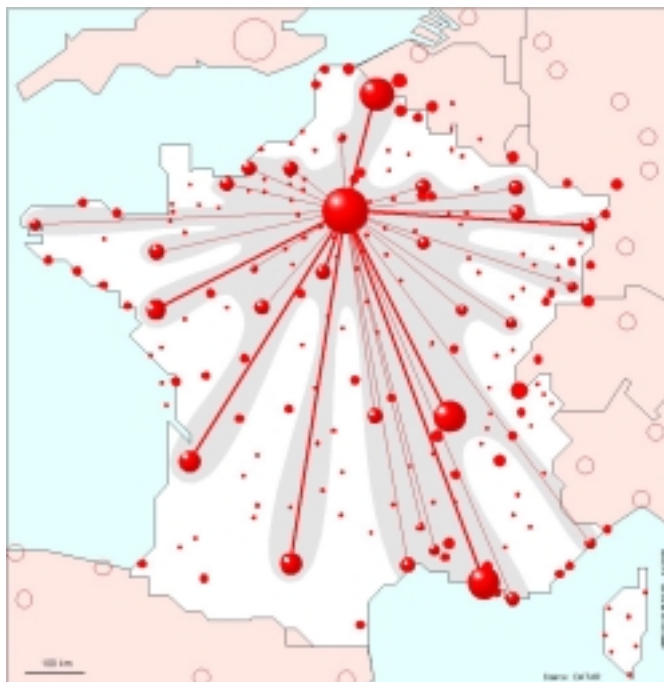
Les quatre scénarios de la DATAR

1. L'archipel éclaté (scénario « néo-libéral »)



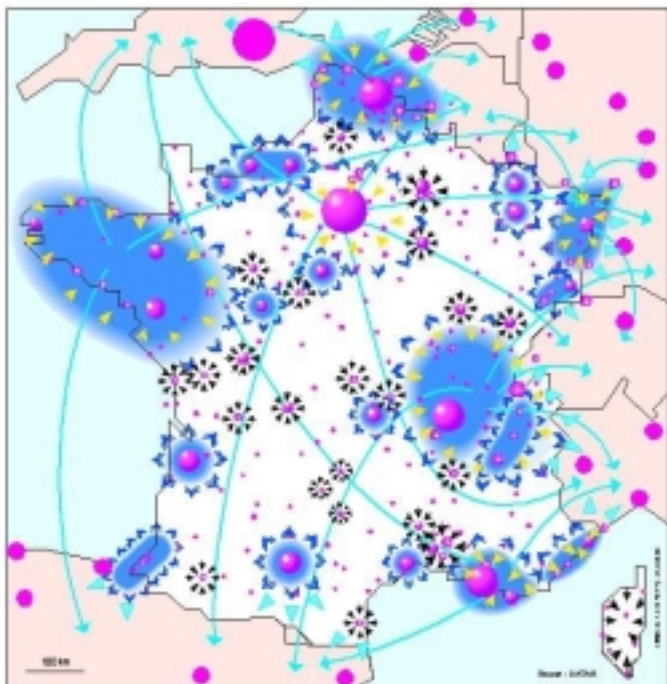
La mondialisation stimule certains pôles urbains et exacerbe les concurrences entre réseaux localisés. Les espaces polarisés par les métropoles régionales les plus performantes n'organisent pas l'ensemble de territoire.

3. Le centralisme rénové (scénario « néo-jacobin »)



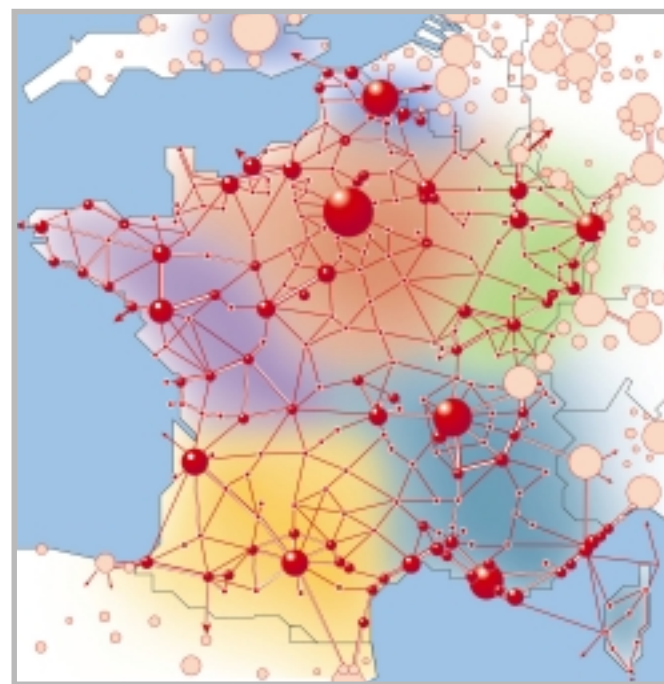
La hiérarchie est réaffirmée : l'État assure une régulation centralisée des territoires en encadrant fermement l'autonomie des collectivités locales. En contrepartie, la solidarité publique s'exerce au profit des territoires en difficulté.

2. Le local différencié (scénario « néo-communautariste »)



L'organisation territoriale est largement fonction d'initiatives locales qui impulsent des formes et des degrés divers de polarisation et s'appuient sur des réseaux d'échanges aussi bien nationaux qu'européens. En l'absence d'action volontariste nationale, certains territoires peinent à se structurer, voire à se développer.

4. Le polycentrisme maillé (scénario de l'équité)



Le développement est structuré par un réseau urbain dont le polycentrisme s'est affirmé à deux échelles territoriales : celle des ensembles interrégionaux, cadres de coopération-concurrence entre les villes, et celle des agglomérations et pays, nouvelles mailles de gestion des projets locaux.

L'argument d'équité spatiale doit aussi être examiné avec prudence, dès lors qu'il est lié à l'absence de mobilité. Toutefois, le principe d'égalité des opportunités justifie une action sur l'offre de biens collectifs de façon à promouvoir l'égalité des chances en termes de capital humain. Enfin, l'aménagement du territoire peut contribuer à mutualiser les risques asymétriques entre les régions.

Au total, les actions d'aménagement du territoire requièrent un arbitrage efficacité-équité au cas par cas ; elles devraient être menées à des fins toujours structurelles, jamais conjoncturelles. Réciproquement, chaque politique publique devrait être examinée au regard de son impact régional ; ainsi les prix des transports devraient internaliser correctement toutes les externalités, locales et globales, et les infrastructures des transports devraient donner la priorité aux liaisons transversales ou intra-régionales ; les politiques technologiques, d'éducation ou de concurrence peuvent aussi grandement contribuer à réduire les inégalités spatiales.

Enfin, la question du lien entre aménagement du territoire et décentralisation est abordée. Le rapport souligne le rôle fondamental de l'État pour limiter les stratégies de concurrence entre collectivités locales. Un renforcement des procédures incitatives de partage des ressources et l'introduction d'une logique de signal aideraient les collectivités à se coordonner sur des trajectoires de développement équilibré.

Aménagement du territoire et développement endogène

Rapport d'Alain Lipietz (CEPREMAP)

L'époque est révolue où l'on pouvait décider de l'implantation des emplois. Le mode d'organisation fordiste était, en effet, fondé sur une division des fonctions (conception, travail qualifié, travail non qualifié), dont les implantations territoriales pouvaient sans inconvénient être dissociées. Le mode d'organisation post-fordiste, qui tend à s'y substituer, repose au contraire sur des relations étroites entre les fonctions de conception et de production.

Dans ce contexte, l'auteur décrit deux idéaux-types d'agglomérations, misant l'un sur la loi des grands nombres en vue d'accroître les probabilités d'appariement, l'autre sur les jeux coopératifs répétés entre acteurs locaux. Dans le premier cas, offreurs et demandeurs d'emploi s'agglomèrent autour de centres où le marché du travail est le plus actif, comme autour de Londres ou de Paris. Dans le second, s'organisent des réseaux de villes moyennes et de métropoles à taille humaine, comme en Italie du nord, en Bavière ou dans les pays rhénans.

Promouvoir le développement endogène

Le rapport plaide en faveur d'un développement du second type, à caractère endogène, qui permet d'éviter un déplacement des personnes et remplit mieux les conditions d'un développement durable.

Une représentation commode du développement endogène est fournie par le modèle de la « base exportatrice ». Celle-ci est constituée par les revenus provenant de l'extérieur du territoire (exportations ou transferts monétaires) ; le secteur do-

mestique est constitué par les activités faisant l'objet de transactions à l'intérieur du territoire ; le multiplicateur applicable à la base est d'autant plus élevé que la cohésion locale est plus forte.

Le rôle de l'État

Pour encourager le développement endogène, quel est le rôle de l'État ?

- d'abord, assurer une politique redistributive (fiscalité, protection sociale) à l'échelle la plus vaste possible et un réseau régulier de services publics, mais aussi inciter à la mise en place de services de proximité adaptés aux besoins sociaux nouveaux (petite enfance, personnes dépendantes) ;
- ensuite, renforcer la négociation collective, promouvoir la coopération entre administrations régionales, systèmes de formation professionnelle et universités, assouplir les règles de financement de l'économie sociale ;
- enfin, localiser les grands équipements indivisibles hors de la « supernova » francilienne.

Commentaires et compléments

Les rapports sont commentés par Jean-Michel Charpin et Joël Maurice. Ils sont accompagnés de cinq compléments de : Françoise Maurel et El Mouhoub Mouhoud ; Jean-François Royer ; Laurent Davezies ; Guy Gilbert, Alain Guengant et Véronique Hespel ; Pierre-Philippe Combes et Miren Lafourcade. ■

Suite de la page 3

1. Perspective de production de pétrole par région

	1997	2010	2020
	<i>En Mb/j</i>		
Non-OPEP	42,0 (56,4)	46,9 (49,0)	46,1 (40,2)
dont : OCDE	18,0 (24,2)	15,7 (16,4)	13,0 (11,3)
OPEP	29,8 (40,0)	44,1 (46,0)	61,8 (53,9)
dont : Moyen-Orient	19,5 (26,2)	30,5 (31,8)	46,7 (40,7)
Divers	2,7 (3,6)	4,8 (5,0)	6,8 (5,9)
Production mondiale	74,5 (100,0)	95,8 (100,0)	114,7 (100,0)

Note : Entre parenthèses : parts de marché en %.

Sources : AIE et WEO, 2000.

Concentration de la production

La production mondiale de pétrole se concentrerait progressivement entre les mains de l'OPEP. À l'horizon 2020, la production de l'OPEP devrait plus que doubler et sa part de marché atteindrait 54 %. La cause en serait l'épuisement progressif des gisements de pétrole conventionnel hors OPEP et un appel encore assez faible aux pétroles non conventionnels (huiles lourdes de l'Orénoque et sables asphaltiques du Canada). Ce scénario est cohérent avec le fait que les deux tiers des réserves mondiales de pétrole conventionnel se situent au Moyen-Orient et notamment en Arabie saoudite.

À l'appui de ce scénario, un complément au rapport du CAE indique que la stratégie la meilleure pour l'OPEP serait vraisemblablement d'afficher (sur vingt ans) un prix de 24 \$/b, tout en entretenant une volatilité (raisonnable), tant pour rappeler les membres de l'OPEP à la discipline que pour augmenter le risque des investissements dans les gisements hors OPEP.

Cependant, dans une approche alternative, le rapport soulève la question : l'OPEP et notamment l'Arabie saoudite considéreront-elles de leur intérêt de tirer à ce point sur leurs gisements et d'accumuler des excédents financiers considérables ? Si elles se montraient plus économes de leurs réserves pétrolières, il faudrait alors recourir aux pétroles non conventionnels à plus grande échelle ; malgré le progrès technique, qui a fortement abaissé les coûts d'exploitation, le prix du baril pourrait être, dans ce cas, plus tendu.

Protocole de Kyoto (contingentement des émissions de CO₂)

Dans la projection de référence, les émissions de CO₂ dans l'atmosphère dépasseraient nettement, à l'horizon 2010, les plafonds correspondant au protocole de Kyoto.

Pour respecter ces plafonds, il faudrait mettre en place un dispositif de taxation, estimée entre 77 et 117 \$/tonne de carbone (soit environ 8 à 12 \$/b de pétrole), ou un mécanisme équivalent de permis négociables, de façon à renchérir le

prix de vente des hydrocarbures pour l'utilisateur final. Parallèlement, le contingentement des émissions de CO₂ contribuera à réduire la demande mondiale de pétrole et exercera donc sur le prix du baril un certain effet modérateur (d'ampleur limitée : quelques pour-cent).

Cet élargissement du « coin fiscal » entre prix à la consommation et prix à la production risque fort de soulever une double objection :

- les consommateurs, bien que désireux de lutter contre le changement climatique, paraissant réticents à en payer le prix ;
- les pays producteurs revendiquant, bien qu'avec des arguments fragiles, une part dudit coin fiscal.

Que pourrait-on faire à moyen-long terme ?

Il serait tout aussi souhaitable pour le moyen-long terme que pour le court terme de développer le dialogue entre pays producteurs et pays consommateurs.

La réalisation des engagements de Kyoto ne peut pas passer exclusivement par une politique d'augmentation, aussi indispensable soit-elle, du prix des hydrocarbures pour le consommateur final. Elle requiert en outre des politiques structurelles : amélioration de l'efficacité énergétique des transports, redéploiement entre modes de transport, renforcement des normes dans l'isolation thermique des bâtiments, maîtrise de la péri-urbanisation.

Commentaires et compléments

Le rapport est discuté par Michel Didier et Guy de Monchy. Il est accompagné de neuf compléments de : Arnaud Buissé, Jean-Paul Depecker et Bruno Tissot ; Denis Babusiaux ; Xavier Burucoa et Didier Houssin ; Olivier Appert ; Patrick Criqui et Pierre-Noël Giraud ; Frédéric Lasserre ; Jean-Marie Chevalier ; Stéphane Gallon ; François Moisan. ■

2. Émissions de CO₂ projetées

	Objectif Kyoto	Scénario de référence(*)	Écart en %
Total	13 413	15 537	15,8
OCDE Amérique du Nord	4 935	6 995	41,7
OCDE Europe	3 664	4 323	18
OCDE Pacifique	1 307	1 682	28,7
Russie	2 357	1 670	- 29
Ukraine et Europe de l'Est	1 150	867	- 25

Note : (*) Scénario de référence WEO 2000 en 2010.

Sources : AIE et WEO, 2000.

35 rue Saint Dominique
75700 PARIS

Tél. : 01 42 75 76 13
Fax : 01 42 75 76 46

Internet

www.cae.gouv.fr

Le Conseil d'Analyse Économique

Président : Lionel Jospin, Premier Ministre

Pierre-Alain Muet

Représentant du Premier Ministre
au Conseil d'Analyse Économique

Hélène de Largentaye

Secrétaire Générale

Membres

Michel Aglietta

Professeur à l'Université de Paris X-Nanterre

Patrick Artus

Directeur des Études Économiques
à la Caisse des Dépôts et Consignations

Tony Atkinson

Professeur à l'Université d'Oxford
(Royaume-Uni)

Olivier Blanchard

Professeur au MIT (États-Unis)

Christian de Boissieu

Professeur à l'Université de Paris I,
Directeur Scientifique du COE

Robert Boyer

Directeur de Recherche au CNRS,
CEPREMAP

Daniel Cohen

Professeur à l'École Normale Supérieure

Élie Cohen

Directeur de Recherche au CNRS, FNSP

Olivier Davanne

Professeur associé à l'Université
de Paris-Dauphine

Michel Didier

Professeur au CNAM, Directeur de Rexecode

Yves Dimicoli

Docteur en Sciences Économiques

Jean-Paul Fitoussi

Professeur à l'Institut d'Études Politiques,
Président de l'OFCE

Jacques Freyssinet

Professeur à l'Université de Paris I,
Directeur de l'IREs

André Gauron

Conseiller à la Cour des Comptes

Roger Guesnerie

Professeur au Collège de France

Sylviane Guillaumont-Jeanneney

Professeur à l'Université d'Auvergne,
Chercheur au Centre d'Études et de
Recherches sur le Développement
International

Claude Henry

Professeur à l'École Polytechnique

Philippe Herzog

Professeur à l'Université de Paris X-Nanterre

Pierre Jacquet

Directeur adjoint de l'IFRI

Fiorella Kistoris Padoa Schioppa

Présidente de l'Istituto di Studi e Analisi
Economica (Italie)

Alain Lipietz

Directeur de Recherche au CNRS,
CEPREMAP

Jean-Hervé Lorenzi

Professeur à l'Université de Paris-Dauphine

Gérard Maarek

Chargé de Mission à Rexecode

Béatrice Majnoni d'Intignano

Professeur à l'Université de Paris XII-Créteil

Edmond Malinvaud

Professeur Honoraire au Collège de France

Joël Maurice

Conseiller Scientifique au CAE

Jacques Mistral

Conseiller auprès du Ministre de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie

Michel Mougeot

Professeur à l'Université de Franche-Comté

Thomas Piketty

Chargé de Recherches au CNRS,
Chercheur au CEPREMAP

Jean Pisani-Ferry

Professeur Chargé de Cours
à l'École Polytechnique

Jean Tirole

Professeur à l'Université de Toulouse

Laurence Tubiana

Chercheur à l'INRA

Jacques Valier

Professeur à l'Université de Paris X-Nanterre

Charles Wyplosz

Professeur à l'Université de Genève

Membres de droit

Paul Champsaur

Le Directeur Général de l'INSEE

Jean-Michel Charpin

Le Commissaire au Plan

Jean-Philippe Cotis

Le Directeur de la Prévision au Ministère
de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Mireille Elbaum

La Directrice de la DREES au Ministère
de l'Emploi et de la Solidarité

Annie Fouquet

La Directrice de la DARES, Ministère
de l'Emploi et de la Solidarité

Membres honoraires

François Bourguignon

Directeur d'Études à l'École
des Hautes Études

Dominique Bureau

Directeur des Études Économiques
et de l'Évaluation Environnementale
au Ministère de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement

Gilbert Cette

Adjoint au Directeur des Études
Économiques et de la Recherche
à la Banque de France

Michèle Debonneuil

Chef du Service Économique, Financier
et International au Commissariat Général
du Plan

Jean-Jacques Laffont

Professeur à l'Université de Toulouse I

François Morin

Professeur à l'Université de Toulouse I,
Membre de la Commission de Régulation
de l'Électricité

Jean-Jacques Rosa

Professeur à l'Institut d'Études Politiques

Claude Seibel

Membre du Conseil National de l'Évaluation

Dominique Taddei

Membre du Conseil Économique et Social

les Rapports du Conseil d'Analyse Économique

1. La réduction du temps de travail
2. Le partage de la valeur ajoutée
3. Service public/Secteur public
4. Croissance et chômage
5. Coordination européenne des politiques économiques
6. Pauvreté et exclusion
7. Retraites et épargne
8. Fiscalité de l'environnement
9. Les cotisations sociales à la charge des employeurs
10. Innovation et croissance
11. Fiscalité et redistribution
12. Emplois de proximité
13. La régulation du système de santé
14. Instabilité du système financier international
15. Égalité entre femmes et hommes
16. Agriculture et négociations commerciales
17. L'architecture des prélèvements en France
18. Architecture financière internationale
19. Le temps partiel en France
20. Le cycle du millénaire
21. Retraites choisies et progressives
22. Formation tout au long de la vie
23. Réduction du chômage : les réussites en Europe
24. État et gestion publique
25. Développement
26. Politiques industrielles pour l'Europe
27. Questions européennes
28. Nouvelle économie
29. Régulation des relations entre fournisseurs et distributeurs
30. Plein emploi
31. Aménagement du territoire
32. Prix du pétrole (à paraître)

Ces rapports sont disponibles à La Documentation Française
29, quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
Téléphone : 01 40 15 70 00
Télécopie : 01 40 15 72 30

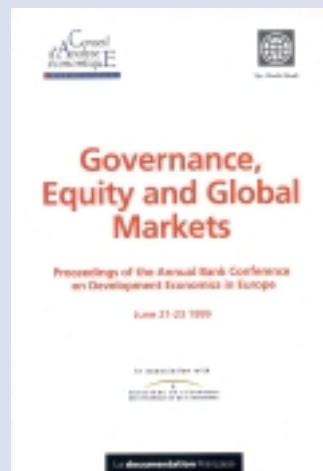


Conférences ABCDE

Actes ABCDE 1999



Presses Universitaires de France, 309 pages, 155 francs.



La Documentation Française, 619 pages, 393,57 francs.

Actes ABCDE 2000

À paraître en juin 2001

- sélection d'articles en français, *Revue d'Économie et de Développement*
- version CD-Rom, *La Documentation Française*

Retrouvez les publications du CAE sur Internet

www.cae.gouv.fr
www.ladocfrancaise.gouv.fr

Vient de paraître...



La Documentation Française, 45 francs.

... ABONNEMENT ... ABONNEMENT ... ABONNEMENT ...

Vous pouvez vous abonner et recevoir dès leur parution les huit prochains rapports du Conseil d'Analyse Économique au prix forfaitaire de 300 francs (45,73 euros)

Contactez **La Documentation Française**
124 rue Henri Barbusse
93308 AUBERVILLERS Cedex
Tél. : 01 40 15 70 00 – Fax : 01 40 15 68 00

... À PARAÎTRE ...

Aménagement du territoire, Prix du pétrole, Biotechnologies, Inégalités, Démographie, Gouvernance mondiale, Enchères, UMTS...

35, rue Saint Dominique 75700 Paris – Tél. : 01 42 75 76 13 – Fax : 01 42 75 76 46
Directeur de la publication : Pierre-Alain Muet – Rédactrice en Chef : Hélène de Largentaye
Mise en page : Christine Carl – Imprimerie de Montligeon 61400 La Chapelle-Montligeon
N° ISSN 1287-4558